

Les épreuves du Bac Pro ASSP Option « à domicile »

Extrait des annexes III et IV des textes officiels (voir rubrique « Textes officiels »)

© C.PACCOU – <http://www.bacpro-assp.fr>

Les informations données dans le tableau ci-dessous concernent les candidats des établissements scolaires : pour les autres candidats, voir les textes officiels.

Épreuves		Coefficient	Mode et durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7	
Sous- épreuves	E11 : Mathématiques Le CCF comporte une situation d'évaluation notée sur 20 fractionnée dans le temps en 2 séquences de 45 min. environ notées sur 10. La première séquence a lieu avant la fin du 1er semestre de T ^{ale} , la 2ème avant la fin de l'année scolaire.	1,5	CCF
	E12 : Sciences physiques et chimiques Le CCF comporte une situation d'évaluation notée sur 20 fractionnée dans le temps en 2 séquences de 45 min. environ notées sur 10. La première séquence a lieu avant la fin du 1er semestre de T ^{ale} , la 2ème avant la fin de l'année scolaire.	1,5	CCF
	E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement La sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une PFMP (effectuée obligatoirement dans un service d'aide à domicile) d'une durée minimale de 4 semaines en année terminale. Le CCF s'appuie sur une situation d'évaluation correspondant à la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivie d'un entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et si possible par un professionnel. Durée : 45 minutes dont 15 minutes de présentation et 30 minutes d'entretien.	4	CCF
E2 : Épreuve technologique			
Analyse de situation(s) professionnelle(s)		4	Ponctuel écrit : 4 heures
L'épreuve prend appui sur une ou des situation(s) professionnelle(s) et un dossier technique fourni. Elle porte sur des savoirs associés de biologie et microbiologie appliquées, de sciences médico-sociales, de nutrition, de technologies associées aux techniques professionnelles, communs aux deux options.			
E3 : Épreuve professionnelle		10	
Sous- épreuves	E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile Le CCF a lieu au cours d'une PFMP à domicile d'au moins 4 semaines réalisée en fin d'année de 1ère ou au cours de l'année terminale. L'évaluation porte sur des activités d'aide aux soins d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte ; de mobilisation et/ou d'installation de la personne ; de conception, de préparation et service de repas et de collations ; de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne (locaux, matériel et équipements, linge).	4	CCF
	E32 : Organisations d'interventions à domicile Le CCF s'appuie sur une situation d'évaluation au cours de l'année de terminale. Il s'agit d'une évaluation orale d'une durée de 2 heures : 1H30 de préparation et 30 minutes d'exposé et d'entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et si possible un professionnel. À partir d'une situation empruntée au secteur de l'aide à domicile, précisant le contexte professionnel, le candidat doit : - Dans le cadre de la gestion d'une équipe restreinte, organiser l'intervention des membres de l'équipe et justifier ses choix ; organiser une réunion sur un thème donné et en lien avec la situation. - Dans le cadre d'une intervention à domicile, il doit gérer des documents de la vie quotidienne pour cette personne.	2	CCF

E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé		2	CCF
Le CCF s'appuie sur une situation d'évaluation à partir de la PFMP à domicile. Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivi d'un entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et si possible un professionnel. Durée : 30 minutes dont 10 minutes maximum pour la présentation du dossier et 20 minutes d'entretien avec le jury. Pour sa présentation, le candidat peut s'appuyer sur des outils de communication (vidéoprojecteur...)			
E34 : Économie-gestion		1	CCF
Le CCF consiste en 2 situations d'évaluation : La première situation d'évaluation est notée sur 12 points et rassemble les résultats d'évaluations significatives réalisées au cours de la formation. La deuxième situation d'évaluation est notée sur 8 points et correspond à la présentation du projet professionnel du candidat suivi d'un entretien. Le projet professionnel est matérialisé par un dossier de 3 à 5 pages élaboré à l'aide de l'outil informatique.			
E35 : Prévention santé Environnement		1	CCF
Le CCF est organisé à partir de 2 situations d'évaluation. La première situation d'évaluation, notée sur 12 points, a lieu au plus tard, en fin de 1 ^{ère} et comporte 2 parties : une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 9 points et une évaluation pratique notée sur 3 points qui prend en compte les résultats obtenus lors de la formation SST. La 2 ^{ème} situation d'évaluation est notée sur 8 points et a lieu en T ^{ale} . Elle permet d'évaluer les modules 9 à 12 du programme de PSE à travers une production personnelle écrite (dossier de 10 pages environ).			
E4 : Épreuve de langue vivante		2	CCF
Le CCF donne lieu à une situation d'évaluation unique (expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit) qui se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de 5 minutes sans préparation. Les 2 premières parties sont notées sur un total de 20 points et la partie 3 est notée sur 10.			
E5 : Épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique		5	
Sous-épreuves	E51 : Français	2,5	Ponctuel écrit : 2 heures 30
	L'évaluation écrite se compose de 2 parties : compétences de lecture et compétences d'écriture, notées chacune sur 10 points. Elle a pour support un corpus de textes et documents référencé à l'un des objets d'étude de l'année de Terminale.		
Sous-épreuves	E52 : Histoire-géographie et éducation civique	2,5	Ponctuel écrit : 2 heures
	L'épreuve écrite est composée de trois parties, notées respectivement sur 9, 4 et 7 points. La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose 2 sujets au choix. La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie, elle consiste en une analyse de documents.		
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques		1	CCF
Le CCF comporte 2 situations d'évaluation : La première situation se déroule dans le courant de second semestre de la classe de 1 ^{ère} . Le candidat procède à une collecte argumentée de références et réalise un dossier limité à une dizaine de pages. Cette partie compte pour 30 % de la note globale. La deuxième situation s'appuie sur le dossier réalisé, elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes qui se déroule de mars à mai de la classe de T ^{ale} . Cette partie compte pour 70 % de la note globale.			
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive		1	CCF
Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).			
Épreuves facultatives			Ponctuel oral : 20 min. (dont 5 min. de préparation)
Langue vivante (différente de celle de l'épreuve obligatoire)		<i>Seuls les points excédant 10 sont pris en compte.</i>	
Épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve. Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.			